



Syndicat Unitaire et
Pluraliste du Personnel

C/R de la commission de suivi local du transfert CSS du 14/01/2016

TSA Elancourt, le 21/01/2016

SUPPer est adhérent à



www.supper.org

Le 14 janvier s'est tenue la 3^{ème} réunion de suivi du transfert de l'activité de CSS vers la province.

Aujourd'hui, sur les 121 salariés concernés, 37 ont une solution : 2 dans l'étape 1, 9 dans l'étape 2, 21 dans l'étape 3 et 5 dans l'étape 4.

Des solutions sont toujours en cours de construction pour d'autres salariés mais non encore finalisées.

Dans le tableau ci-dessous, le nombre de salariés refusant le transfert ne seront officiellement comptabilisés qu'à réception des réponses définitives.

	Etape 1 4 ^{ème} trim. 2015	Etape 2 1 ^{er} trim. 2016	Etape 3 4 ^{ème} trim. 2016	Etape 4 1 ^{er} trim. 2017	Total
Salariés concernés par le transfert	3	19	71	27	120
Salariés ayant notifié leur refus définitif de transfert	3	15			
Mobilité TSA	1	3	13	3	20
Détachement temporaire avant retraite	0	1	0	0	1
Mobilité entre 2 sociétés	1	3	6	1	11
Affectation temporaire	0	0	0	0	0
Retraite	0	2	2	1	5
Autres motifs	0	0	0	0	0
Total des solutions	2	9	21	5	37

Lors de la réunion précédente en décembre, la direction nous avait dit réfléchir à la façon de faire connaître les postes proposés par les salariés des autres entités souhaitant bénéficier des mesures CSS. Malheureusement, à cette dernière réunion, aucune proposition n'a été faite. La direction est embarrassée de présenter des postes dont le profil pourrait évoluer ou qui, après réflexion, pourrait disparaître.

Nous pensons que cela ne fait qu'entretenir le sentiment de non transparence. Il est tout à fait possible d'expliquer aux salariés de CSS la problématique sur ces quelques postes un peu compliqués, pour qu'ils ne fondent pas un espoir trop grand sur ceux-ci.

Par ailleurs, certains postes ne seront libérés que dans quelques mois et dès aujourd'hui nous savons qu'ils devront être remplacés. Ils pourraient être réservés à un salarié de CSS identifié et lui permettre de solder sa tâche sans trop pénaliser l'organisation du service.

En effet, nous vivons actuellement un paradoxe. Nous œuvrons pour trouver rapidement une solution de reclassement et, quand cela fonctionne, le poste du reclassé CSS est réparti sur les collègues restant en place et peut conduire à une surcharge de travail.

Nous espérons donc être entendu et que notre demande sera satisfaite avant la prochaine réunion.

La liste est toujours de 61 volontaires à laisser leur poste aux salariés de CSS :

Famille professionnelle	Mobilité	Retraite	Total
Ventes		1	1
Offres et Projets		5	5
Ingénierie Systèmes	1	6	7
Ingénierie Matériel		6	6
Ingénierie Logiciel		1	1
Qualité		4	4
Achats		2	2
Industrie		10	10
Finances		14	14
Juridique	1	1	2
Immobilier		2	2
Assistanat		7	7
Total Général	2	59	61

La direction devrait pouvoir très prochainement annoncer à certaines de ces personnes que leur poste ne pourra pas être attribué à un salarié de CSS, car pour certains métiers toutes les solutions sont déjà trouvées.

En conclusion, à l'heure actuelle :

- Il n'y a eu encore aucune action de formation présentée pour le reclassement des salariés de CSS.
- Il y a toujours 2 personnes d'autres entités volontaires pour rejoindre le grand Bordeaux. La première a un poste identifié. Pour la seconde, il nous a été annoncé lors de la réunion que l'étude de différents postes est en cours.
- Aucun conjoint n'a trouvé un travail en province.

Il a été rappelé à la direction que l'article 1.4.10.3 de l'accord de transfert stipule qu'il est prévu la prise en charge par l'entreprise d'un déplacement du conjoint pour répondre à un entretien d'embauche en province.

- Un nouveau voyage de découverte pour le site de Bordeaux est prévu les 1 et 2 avril.

La commission Centrale de suivi du 19/01/2016 n'a pas apporté d'éléments supplémentaires.

Si vous souhaitez que votre cas soit porté en commission ou au service RH, n'hésitez pas à nous contacter.

Commission locale suivi transfert CSS
Nathalie YGER, Jean-Luc VALARD et Gérard GUILVARD.